



Département
de l'Yonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La ville de Joigny vous informe

Joigny, le 24 mai 2017

Rénovation urbaine

Réunion publique

Dans le cadre de la rénovation urbaine, la ville de Joigny vous informe qu'une réunion publique aura lieu le **mercredi 31 mai à 18h30**, dans les salons de l'hôtel de ville. Cette réunion aura pour but de présenter à la population le bilan de l'étude pré-opérationnelle et les suites à mener afin d'améliorer le quartier de La Madeleine, du centre ancien et la revitalisation du commerce.

Une étude globale a été réalisée comprenant le quartier de La Madeleine, le centre ancien mais aussi le territoire intercommunal. Cette étude, étape essentielle de notre projet urbain, a permis, via un diagnostic territorial, l'émergence d'orientations d'aménagements pour améliorer le cadre de vie à travers des opérations sur l'espace public mais aussi pour redynamiser les commerces.

À l'échelle intercommunale, y compris Joigny, c'est une vaste opération d'amélioration de l'habitat qui est prévue. Un Programme d'Intérêt Général (PIG) sera proposé sur la Communauté de Communes du Jovinien (CCJ). Dans le centre ancien, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sera développée. Les propriétaires occupants et/ou bailleurs pourront, sous conditions de ressources, recevoir une aide de l'Anah (Agence nationale de l'habitat) et une subvention de la part de la CCJ (compétente en matière d'habitat).

À cela, des opérations plus coercitives sur des îlots (ensemble de parcelles bâties ou non bâties séparées par des voies - pâté de maisons) qui ont été ciblés obligeront les propriétaires à améliorer leurs bâtis pour lutter contre l'habitat insalubre avant que la collectivité ne s'en empare.

Une convention avec les différents partenaires [Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), Anah, conseil régional Bourgogne - Franche Comté, caisse des dépôts, CCJ, ville de Joigny, bailleurs sociaux Domanys et SIMAD...] permettra de retenir les projets qui seront cofinancés.

Contact : Audrey KORUM

Tél. 03 86 92 48 09 - Fax : 03 86 92 48 01 – audrey.korum@ville-joigny.fr

Mairie de Joigny - 3 quai du 1^{er} Dragons - BP 210 - 89306 Joigny Cedex

www.ville-joigny.fr